

CRISSAY-SUR-MANSE

COMMUNE DE CRISSAY SUR MANSE

INDRE ET LOIRE

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 MARS 2021

Date de convocation :
3 Mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le huit mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CRISSAY SUR MANSE, dûment convoqué le 8 Mars 2021 s'est réuni à la salle des fêtes, à huis clos, sous la présidence de Monsieur DERNONCOUR Mark.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

- DERNONCOUR MARK
- LANDIER JANY
- ONDET JULIEN
- DE NOUEL BERTRAND
- TROUBAT ISABELLE

Etaient absents les conseillers municipaux suivants :

- LEGROS JEAN-JACQUES donne pouvoir à DERNONCOUR MARK
- SAUVAGE ETIENNE donne pouvoir à LANDIER JANY

A été désigné secrétaire : ONDET Julien

DCM N° :
2021-03-001

Publiée le : 10 Mars 2021

Rendu exécutoire par
l'envoi à la Sous-
Préfecture de Chinon le :
10 Mars 2021

DÉLIBÉRATION N° 2021-03-001 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2021

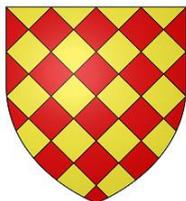
Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 8 Février 2021

Vote : Membres 7, Présents 5, Représentés 2, Votants 5, Exprimés 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0



COMMUNE DE CRISSAY SUR MANSE

INDRE ET LOIRE

CRISSAY-SUR-MANSE

DCM N° :
2021-03-002

Publiée le : 10 Mars 2021

Rendu exécutoire par
l'envoi à la Sous-
Préfecture de Chinon le :
10 Mars 2021

DÉLIBÉRATION N° 2021-03-002 – VOTE DES SUBVENTIONS 2021

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal d'un changement au niveau du versement des subventions au profit des Associations de la Commune.

Monsieur Le Maire propose d'apporter son soutien financier de la manière suivante :

- Elaboration d'une enveloppe globale pour l'association au titre de l'année en cours en fonction de ses manifestations /
 - 100 euros Indian Dream
 - 200 euros Crissay en Marche
 - 200 euros Comité d'Animation
- Une avance avant le 15 Avril de chaque année, dans la limite de 50% du montant prévisionnel annuel de la contribution mentionnée précédemment pour cette même année
- Versement du Solde de la subvention voté pour l'association en fin d'année après présentation de justificatifs à l'appui de la bonne tenue de la manifestation.

Si pour une raison particulière la manifestation devait être annulée et reportée sur une année ultérieure, le versement de l'acompte des 50% ne serait pas effectué l'année suivante **SAUF** si des frais ont été engagés et sur présentation de justificatifs à l'appui

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents, décide :

- **DE VALIDER** la proposition de Monsieur Le Maire
- **DE VERSER** les subventions selon les modalités
- **D'INSCRIRE** les dépenses au budget.

Vote : Membres 7, Présents 5, Représentés 2, Votants 5, Exprimés 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° :
2021-03-003

Publiée le : 10 Mars 2021

Rendu exécutoire par
l'envoi à la Sous-
Préfecture de Chinon le :
10 Mars 2021

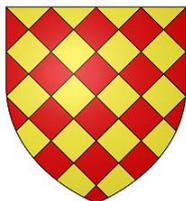
DÉLIBÉRATION N° 2021-03-003 – GROUPE SCOLAIRE LE SACRE CŒUR – FORFAIT COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Groupe Scolaire Le Sacré-Cœur de Richelieu a sollicité la municipalité pour le versement d'une subvention pour les enfants de Crissay-sur-Manse scolarisés dans l'établissement. 1 enfant fréquente cette école (1 élève en primaire).

Monsieur Le Maire propose le forfait annuel suivant :

- 400 € pour un enfant scolarisé en école primaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents, décide :



CRISSAY-SUR-MANSE

COMMUNE DE CRISSAY SUR MANSE

INDRE ET LOIRE

- **DE VALIDER** la proposition de Monsieur Le maire
- **DE VERSER** une subvention au Groupe Scolaire Le Sacré-Cœur de Richelieu d'un montant de 400 euros soit :
 - **1 élève en primaire : 400 euros**
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget.

Vote : Membres 7, Présents 5, Représentés 2, Votants 5, Exprimés 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° :
2021-03-004

Publiée le : 10 Mars 2021

Rendu exécutoire par
l'envoi à la Sous-
Préfecture de Chinon le :
10 Mars 2021

DÉLIBÉRATION N° 2021-03-004 – DEVIS PEURICHARD : BROYAGE (VOIRIES ET FORETS)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des devis reçus pour le broyage des accotements ainsi que le broyage des pare-feux.

- Entretien des pare-feux 896.40 euros HT € soit 1 075.68 euros TTC
- Broyage des accotements 2 400.00 euros HT soit 2 880.00 euros TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents, décide :

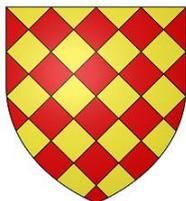
- **DE VALIDER** les devis
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer les devis
- **D'INSCRIRE** les dépenses au budget.

Vote : Membres 7, Présents 5, Représentés 2, Votants 5, Exprimés 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0



CRISSAY-SUR-MANSE

COMMUNE DE CRISSAY SUR MANSE

INDRE ET LOIRE

INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES :

Jardin partagé

Monsieur Le Maire donne la parole à Madame Landier Jany afin de parler et trouver une solution pour la gestion du jardin partagé. Madame Landier propose que la Commune prenne en charge le jardin partagé ou le Comité « fête ». Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal du manque de temps pour la mairie pour le gérer. Madame Landier veut bien prendre en charge la gestion du jardin partagé.

Alarme devis

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal d'un premier devis concernant l'alarme au niveau des locaux communaux suivants :

- Commune
- Théâtre de Manse
- Serre-bois

Devis Trounou Vivien : 1 536.00 euros HT soit 1 843.20 euros TTC.

Discussion au sein du Conseil : qui éteint l'alarme, alarme ou détecteur de présence.

Attente de devis supplémentaires.

Dossier à revoir.

Identification des plantes : réflexion sur le support

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal du mail de Monsieur Lusseau concernant l'identification des plantes à l'aide d'ardoises.

La solution de Monsieur Lusseau est de mettre en place un dispositif sur pied.

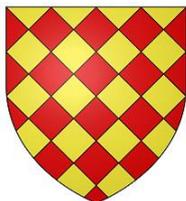
« Une simple tige de fer d'une longueur de 50 cm environ sur laquelle un « U » est soudé ce qui permet d'accrocher une ardoise ».

Monsieur Lusseau se propose pour la réalisation des ardoises.

Monsieur De Nouel informe le Conseil Municipal qu'il dispose de plusieurs tiges pouvant servir à maintenir les ardoises. Accord du Conseil.

Entretien de la Commune

Prendre contact avec l'entraide ouvrière ou un autre organisme afin d'effectuer un entretien global de la Commune pour rattraper le retard dû à un arrêt de travail.



CRISSAY-SUR-MANSE

COMMUNE DE CRISSAY SUR MANSE

INDRE ET LOIRE

Dates à retenir

Lundi 22 Mars à 18h30 : Réunion CCAS – vote du budget

Jeudi 1^{er} Avril à 18h30 – réunion Conseil Municipal – vote du budget

Borne incendie

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal d'un problème concernant le débit des bornes incendie. Intervention du SDIS vendredi matin au lieu-dit Maugonne afin de trouver une solution pour une vente.

Bulletin communal

Edition du prochain bulletin après le vote du budget.

Prochain conseil municipal : Jeudi 1^{er} Avril 2021 à 18h30, salle des fêtes

La séance est close à 20h20

Pour extrait conforme,

A Crissay-Sur-Manse, le 8 Mars 2021

LE MAIRE,

DERNONCOUR MARK